

Commune de St Georges les Bains**Séance du Conseil Municipal**

(Exécution de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune est convoqué en session ordinaire.

Mardi 14 octobre 2025 à 18h30

Salle de la Maison Communale – 19, rue Vincent d'Indy.
(Salle du foyer)

ORDRE DU JOUR

- Retrait DE-2025-021 du 24 juin 2025 : SDE / Modification des statuts du SDE 07 (Territoire d'Energie Ardèche)
- SDE / Modification des statuts du SDE 07 (Territoire d'Energie Ardèche)
- Retrait DE-2025-022 du 24 juin 2025 : INTERCOMMUNALITE / Approbation du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires dans le cadre d'un accord local
- INTERCOMMUNALITE / Approbation du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires dans le cadre d'un accord local
- Retrait DE-2025-023 du 24 juin 2025 : INTERCOMMUNALITE / Autorisation arrêt PLUiH
- INTERCOMMUNALITE / Autorisation arrêt PLUiH
- Retrait DE-2025-024 du 24 juin 2025 : FINANCES / Dotation Fournitures Scolaires
- FINANCES / Dotation Fournitures Scolaires
- Retrait DE-2025-025 du 24 juin 2025 : FINANCES / Subventions aux associations
- FINANCES / Subventions aux associations
- Retrait DE-2025-027 du 24 juin 2025 : Rectification de la délibération DE-2025-018 / DOMAINE / Acquisition par l'établissement EPORA pour le compte de la commune
- Rectification de la délibération DE-2025-018 / DOMAINE / Acquisition par l'établissement EPORA pour le compte de la commune

- Retrait DE-2025-028 du 24 juin 2025 : DOMAINE / Acquisition par l'établissement EPORA pour le compte de la commune
- DOMAINE / Acquisition par l'établissement EPORA pour le compte de la commune
- Retrait DE-2025-029 du 24 juin 2025 : Avenant n°1 à la Convention de veille et de stratégie foncière entre l'EPORA, la Communauté de Communes Rhône-Crussol et la commune de Saint Georges Les Bains
- Avenant n°1 à la Convention de veille et de stratégie foncière entre l'EPORA, la Communauté de Communes Rhône-Crussol et la commune de Saint Georges Les Bains
- Retrait DE-2025-030 du 24 juin 2025 : Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche pour le calcul des allocations de retour à l'emploi (ARE).
- Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche pour le calcul des allocations de retour à l'emploi (ARE).
- FINANCES / Budget principal / Decision modificative n°1

Madame le Maire,



Geneviève PEYRARD.